

# BULLETIN MUNICIPAL

ANNÉE 2020 N° 03

31 MARS 2020

## MOT DU MAIRE

**C**hères citoyennes et chers citoyens,  
Tous les jours, nous recevons des directives claires venant de nos gouvernements concernant la propagation du Covid-19 et ces directives ne doivent pas être prises à la légère. Je tiens à souligner qu'il s'agit d'une situation exceptionnelle qui nécessite des mesures exceptionnelles. Nous devons en tant que citoyennes et citoyens être solidaires durant cette période de pandémie. Soyons à l'écoute des directives de nos dirigeants et nous traverserons ensemble ce temps difficile.

Voici quelques mesures que nous devons tous respecter :

Les citoyens doivent rester à la maison, plus particulièrement les personnes âgées de 70 ans et plus. Ne sortez que pour combler les besoins essentiels (épicerie et pharmacie). Évitez les rassemblements et les déplacements entre les régions. Lavez-vous les mains soigneusement et fréquemment. Mettez-vous en quarantaine obligatoire pour une période de 14 jours si vous revenez d'un voyage à l'étranger.

Plusieurs organismes communautaires offrent des services. Composez le 811-2 et vous serez en contact avec la bonne personne pour vous aider (service alimentaire, budgétaire, déplacement, soutien divers,

référencement, renseignements divers, etc.).

Pour vos besoins alimentaires, pensez à votre commerce de proximité : Dépanneur chez B. Service de livraison du lundi au vendredi. Téléphonez au 418 772-6229 avant 10 h, les livraisons se font entre 11 h 30 et 12 h30. Les produits disponibles sont la viande fraîche et surgelée (poulet, bœuf et porc), poisson surgelé (filet tilapia, morue, truite et saumon), épicerie, bière et vin, mets préparés.

Bien sûr, comme maire de notre communauté, j'ai à cœur la sécurité et le bien-être de la population et de notre personnel. Toute l'équipe et moi-même restons à l'affût de l'évolution de la situation et des mesures mises en place pour assurer votre sécurité.

Dans un autre ordre d'idée, nous remercions monsieur Jonathan Piché en tant que responsable du centre communautaire Gabriel-Raymond et de la patinoire municipale pour la saison hivernale 2019-2020.

Vous pouvez me contacter par téléphone tous les avant-midis en semaine au bureau municipal. Je vous souhaite un beau printemps!

Denis Santerre, maire

## EN AVRIL

- ◆ Le 6, séance du conseil à 20 h (à huit clos)
- ◆ Le 10, vendredi Saint, bureau municipal fermé
- ◆ Le 12, Pâques
- ◆ Le 13, lundi de Pâques, bureau municipal fermé
- ◆ Le 22, Jour de la Terre

Ça va bien aller!



Municipalité amie des aînés



## DANS CE NUMÉRO :

SÉANCE DU CONSEIL MARS 2020	2
ADOPTION D'UN CHIEN, CENTRE ACTION BÉNÉVOLE, LES EAUX PLUVIALES	3
AVIS À LA POPULATION - COVID-19	4
MESSAGE DE NOTRE DÉPUTÉ PASCAL BÉRUBÉ	5
REMERCIEMENTS, ÉGOUT ET LINGETTES HUMIDES JETABLES	6
COVID-19, CLUB DES PETITS DÉJEUNERS	7
CALENDRIER AVRIL 2020	8

## SÉANCES DU CONSEIL MARS 2020, VOTRE CONSEIL A RÉSOLU :

**De reconduire** le mandat de la firme Raymond Chabot Grant Thornton comme vérificateur externe pour l'exercice financier 2020;

**D'annuler** le solde résiduaire du *Règlement d'emprunt n° 2011-03 décrétant une dépense et un emprunt de 299 500 \$ pour financer l'enveloppe budgétaire du programme Rénovation Québec (PRQ)*;

**De réduire** le montant de la dépense et de l'emprunt du règlement n° 2018-03 de 125 000 \$ à 79 000 \$ pour l'acquisition d'un camion de service;

**D'aviser** la MRC de La Matanie qu'aucun dossier ne sera transmis cette année en vue de la vente des immeubles pour défaut de paiement des taxes municipales;

**D'attester** la véracité des frais encourus et du fait qu'ils ont été sur des routes

locales de niveaux 1 et 2 dans le cadre du *Programme d'aide à la voirie locale - volet entretien du réseau local* pour l'année financière 2019;

**D'accepter** les documents d'appel d'offres tels que préparés par Tetra Tech en date de février 2020 et d'autoriser le directeur général à entreprendre toutes les démarches requises au lancement de l'appel d'offres public (SÉAO) et la publication d'un avis dans un journal;

**D'approuver** le contenu et **autoriser** l'envoi au ministère des Affaires municipales de la programmation de travaux n° 2 dans le cadre du *Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2019-2023* pour la réalisation des travaux de pavage dans le 4<sup>e</sup> Rang Est et d'une partie du 4<sup>e</sup> Rang Ouest et de la route Lepage;

**De mandater** Bouffard

Sanitaire inc. pour effectuer la collecte printanière des objets volumineux le lundi 8 juin 2020;

**D'accepter** la soumission de 249,50 \$ de madame Josée Robitaille pour l'entretien de l'aménagement paysager au bureau municipal, au pied des deux enseignes dans les ronds-points du village ainsi que l'aménagement paysager réalisé par le comité d'embellissement dans le rond-point Ouest;

**D'accepter** la demande de dérogation mineure n° 2020-02 formulée par monsieur Christian Bernier pour sa propriété au 55, route 132 Ouest;

**D'autoriser** le directeur général à signer au nom de la Municipalité de Baie-des-Sables le protocole d'entente entre le Club de ski de fond et l'école Assomption afin de mettre à la disposition des parties un local

au centre communautaire Gabriel-Raymond pour entreposer et rendre disponibles à la clientèle des équipements de ski de fond.

**Avis de motion** est donné pour l'adoption du *Projet de règlement n° 2020-03* décrétant une dépense et un emprunt de 575 000 \$ pour les travaux de pavage de la route Lepage.

**Séance extraordinaire le lundi 16 mars 2020 :**

**De confirmer** l'engagement du conseil municipal à faire réaliser les travaux de redressement des infrastructures routières locales (RIRL) et accélération des investissements sur le réseau routier local selon les mesures particulières;

**D'adopter** le *Règlement n° 2020-03* décrétant une dépense et un emprunt de 575 000 \$ pour des travaux de pavage sur la route Lepage.

## POINTS À L'ORDRE DU JOUR LUNDI 6 AVRIL 2020 À 20 H (À HUIT CLOS)

- ◆ Financement par billets de l'emprunt relatif au Règlement n° 2019-07 décrétant l'acquisition d'un camion de déneigement et un emprunt de 300 000 \$;
- ◆ Contrat pour la réalisation des travaux de réfection de la toiture du bâtiment administratif;
- ◆ Mesures préventives et directives au personnel concernant la pandémie (Covid-19);
- ◆ Contrat de fourniture et installation d'une génératrice autonome au centre de coordination;
- ◆ Résultat de l'appel d'offres public pour les travaux de pavage des 4<sup>e</sup> Rang Est et Ouest et de la route Lepage;

- ◆ Mandat à Tetra-Tech pour la surveillance des travaux de pavage des 4<sup>e</sup> Rang Est et Ouest et de la route Lepage;
- ◆ Balayage des rues du village;
- ◆ Nivelage des chemins municipaux (mise en forme de la chaussée);
- ◆ Achat et épandage d'abat-poussière pour les chemins municipaux;
- ◆ Groupe Bouffard - réouverture du contrat pour le tri et le traitement des matières recyclables;
- ◆ Comité d'embellissement - affiche au Sentier des Rosiers;
- ◆ Nomination d'un représentant municipal au sein du conseil d'administration de l'OMH.

## ADOPTION D'UN CHIEN OU D'UN CHIOT

**L'exercice du chien et du chiot**

Le port d'un collier plat en cuir ou en nylon est capital en vue de l'identification de l'animal. Assurez-vous que votre chien porte constamment son collier ainsi que sa médaille d'identification. Une laisse de 6 pieds en cuir ou en nylon convient parfaitement pour les promenades ou les cours d'obéissance.

**Attention aux exercices violents, aux escaliers et aux randonnées trop longues!**

Le chiot ne doit pas dépasser ses propres limites. Il faut être très **prudent** pendant la croissance (au minimum durant la première année du chiot) car **il développe son ossature** et trop d'exercice peut engendrer des **problèmes d'articulation**. Limitez vos balades à 5 minutes au début et augmentez progressivement. Ne pas dépasser 15 minutes par séance jusqu'à 8 mois (la croissance rapide se produit entre 2 à 8 mois). Ensuite, continuez encore très graduellement. Les chiots adorent jouer, mais ont besoin de beaucoup de siestes entre les jeux et les repas. Évitez de faire jouer votre chiot/chien immédiatement après les repas; il risque une **torsion d'estomac**, (plus commun chez les grands chiens, mais pourquoi prendre des risques) qui est mortelle si elle n'est pas soignée dans les minutes.

Prenez soin de votre meilleur ami...

**Taxes municipales**

**31 mars 2020**, premier versement  
des taxes municipales

Le prochain bulletin vous parviendra le **30 avril** et la date de tombée des articles sera le **23 avril 2020**.

## PETIT COIN DE RÉFLEXION

*« Face à la roche, le ruisseau l'emporte toujours, non pas par la force, mais par la persévérance. »*

H.J. Brown

## UNE ACTION PEUT FAIRE LA DIFFÉRENCE

Le Centre d'action bénévole (CAB) de la région de Matane est administré par neuf bénévoles et dessert tout le territoire de la Matanie (21 786 habitants), emploie trois personnes permanentes et deux contractuelles et supervise environ 200 bénévoles.

Le CAB apporte :

**Soutien aux organismes** : recrutement et référence de bénévoles, formation, concertations et partenariat.

**Soutien aux bénévoles** : formation, accueil, information, référence, recrutement, rencontres d'information, rencontres sociales, activités de reconnaissance, infobénévoles.

**Services aux individus** : guignolée et paniers de Noël, réverbère (accompagnement de personnes en fin de vie ou atteinte de cancer), la popote roulante, Les P'tits givrés, accompagnement-transport, télébonjour, visites et téléphones amicaux, programme Pair\*, formations (Maître de ses choix, Flambeaux), impôts, clinique de vaccination (soutien) et collecte de sang (soutien).

**La clientèle** : aînés, adultes défavorisés ou en difficulté, personnes avec des problèmes de dépendance, personnes handicapées physiquement, personnes avec un déficit sensoriel, personnes avec une déficience intellectuelle, enfants et adolescents, personnes avec problèmes de santé mentale, personnes malades, personnes âgées, familles, groupe divers, organismes.

On a besoin de vous, contactez-nous au 418 562-6444.

## LES EAUX PLUVIALES

Le printemps est arrivé et avec son retour, la fonte de la neige et les averses de pluie.

En vertu du *Règlement municipal n° 2005-08* de la Municipalité de Baie-des-Sables, les eaux souterraines et les eaux pluviales doivent être évacuées sur le terrain ou dans un fossé et il est interdit de les déverser dans la canalisation municipale d'égout domestique.

Le branchement à l'égout domestique ne doit, en aucun temps, recevoir des eaux pluviales ou des eaux souterraines. Ceci a pour but d'éviter l'usure prématurée des équipements du réseau d'égout et également assurer un traitement adéquat des eaux usées.

Quiconque contrevient à une disposition du présent règlement commet une infraction et est passible d'une amende. L'inspecteur municipal est autorisé à visiter et à inspecter tout immeuble pour s'assurer de l'application du présent règlement. Nous vous remercions de votre collaboration!

## AVIS À LA POPULATION – COVID-19



Baie-des-Sables

Baie-des-Sables, le 25 mars 2020 – Les autorités municipales souhaitent confirmer les mesures prises afin de protéger la population face à la propagation du coronavirus. Dans une optique de prévention et de cohérence pour le public et pour les employés municipaux, la Municipalité de Baie-des-Sables annonce la fermeture jusqu'à nouvel ordre des installations suivantes :

- ◆ Centre communautaire Gabriel-Raymond
- ◆ Bibliothèque municipale

Pour le moment, le bureau municipal est ouvert à la population. Avant de vous déplacer, vous devez prendre rendez-vous. Le personnel municipal peut répondre à plusieurs de vos demandes par téléphone au 418 772-6218 ou par courriel à [baiedessables@lamatanie.ca](mailto:baiedessables@lamatanie.ca). Nous vous demandons de privilégier fortement ces deux dernières avenues. De plus, veuillez effectuer les paiements de taxes via le site bancaire de votre institution financière. Vous pouvez également poster les chèques à la municipalité en prenant soin d'y inclure les coupons de paiement. Les séances ordinaires du conseil municipal se tiendront à huis clos jusqu'à nouvel ordre.

**Mesures préventives, civisme et solidarité**

Nous comptons sur la collaboration de la population afin de prendre les précautions qui s'imposent : si vous ou vos proches ressentez des symptômes s'apparentant au virus (fièvre, toux et difficulté respiratoire) ou si vous êtes vulnérable par votre âge ou votre condition de santé, les rassemblements et lieux publics sont à éviter. Respectez les mesures d'hygiène recommandées : lavage fréquent et minutieux des mains, tousser dans le coude, éviter les contacts non nécessaires et faire preuve de jugement dans vos interactions en lieux publics.

La priorité de la Municipalité reste, à tout moment, de maintenir les services essentiels soit la sécurité incendie, l'accès à l'eau potable, le déneigement, la réparation en cas de bris d'infrastructures et tous services d'urgence sous sa responsabilité. La Municipalité de Baie-des-Sables travaille en collaboration avec l'ensemble des partenaires en priorisant l'offre de services de qualité aux citoyens et la mise en place de mesures préventives adéquates conformément aux directives et aux recommandations nationales.

Mise à jour le 25 mars 2020 à 9 h

# ON RESTE À LA MAISON ET ON SAUVE DES VIES!



Québec.ca/coronavirus

418/450/514/819 ou

1 877 644-4545

Votre  
gouvernement

Québec

## UN MESSAGE SPÉCIAL DE VOTRE DÉPUTÉ, PASCAL BÉRUBÉ

Bonjour,

La situation du coronavirus est très sérieuse. Elle touche l'ensemble de la planète et notre région ne fait pas exception.

Je vous rappelle de respecter les consignes d'hygiène, en particulier pour ne pas exposer nos aînés.

Lavez vos mains fréquemment. Toussez dans votre coude. Restez à la maison.

Si vous avez des symptômes (toux, fièvre, difficulté respiratoire) ou si vous revenez de l'étranger, je vous demande de vous placer en isolement volontaire pour 14 jours.

Pour consulter l'ensemble des directives, consultez le <https://www.quebec.ca/coronavirus>

Pour tous renseignements sur le coronavirus, appelez sans frais au 1 877 644-4545

\* \* \*

Ma responsabilité comme député est de vous informer, de répondre à vos questions. De vous protéger.

Ainsi, pour toutes questions supplémentaires à ce sujet, je vous invite à m'écrire à cette adresse :

[pascal.berube.matn@assnat.qc.ca](mailto:pascal.berube.matn@assnat.qc.ca)

Mon équipe et moi vous répondrons dans les plus brefs délais.

Vous pouvez également nous contacter via mes bureaux de circonscription :

**Matane :** 418 562-0371

**Mont-Joli :** 418 775-7427

**Amqui :** 418 629-1977

Je vous invite également à suivre mon compte Facebook : <https://www.facebook.com/PascalBerubePQ/>

Pour les questions concernant l'assurance-emploi et le rapatriement de Québécois présentement à l'étranger, je vous invite à contacter notre députée fédérale, Kristina Michaud, à ce courriel :

[kristina.michaud@parl.gc.ca](mailto:kristina.michaud@parl.gc.ca)

Merci de votre collaboration, nous avons tous une responsabilité pour limiter la propagation du virus.

Soyons exemplaires dans nos comportements. C'est important.

Votre député, **Pascal Bérubé**

Si vous n'habitez pas ma circonscription, m'en informer. Je vais transférer votre question à votre député.



## REMERCIEMENTS

**F**in de semaine de relâche très appréciée, si on en croit les personnes présentes lors de notre activité *Glissade dans les côtes à Perreault* le dimanche 8 mars dernier. Ce sont en effet les commentaires que nous avons reçus lors de l'événement.

Merci à tous ceux qui ont participé et qui ont profité des excellentes conditions de nos corridors de glisse.

Merci également à tous ceux qui ont apporté leurs motoneiges ou leurs VTT afin de remonter les traîneaux de nos jeunes, ce qui a permis à ceux-ci de faire plusieurs fois des descentes.

Enfin, un MERCI spécial à nos pompiers de la Caserne 18, leurs conjointes et leurs amis qui ont mis l'épaule à la roue afin de rendre le site agréable et sécuritaire. Nos hot-dogs et tire d'érable ont été très appréciés des jeunes et des moins jeunes.

Nos pompiers ont apprécié d'être en votre compagnie et vous disent à l'an prochain.

Cette réussite est attribuable à chacun d'entre vous!

Nos commanditaires :

- ◆ Fonds de visibilité INNERGEX de Baie-des-Sables;
- ◆ Municipalité de Baie-des-Sables;
- ◆ Service de sécurité incendie de la MRC de La Matanie;
- ◆ Messieurs Georgie Fillion et Édouard Gendron;
- ◆ Lamarre Gaz Industriel Matane.

Martin Charest, comité des pompiers de Baie-des-Sables



Un après-midi de rêve...



## ÉGOUT ET LINGETTES HUMIDES JETABLES

**L'**utilisation de lingettes humides jetables (pour bébé, d'hygiène personnelle, démaquillantes, désinfectantes et antibactériennes) sont de plus en plus répandues. Bien que l'emballage de la plupart d'entre elles comporte les mentions biodégradables, sécuritaires pour les toilettes et sécuritaires pour les égouts et les fosses septiques, il est recommandé, dans la mesure du possible, de ne pas jeter ces lingettes dans les toilettes puisqu'elles provoquent le blocage des conduites d'égout et des postes de pompage des eaux usées.

**Pourquoi?**

Les lingettes ne se décomposent pas dans les conduites d'égout, car elles n'y séjournent pas suffisamment longtemps. Conséquemment, elles s'accumulent, causant d'importants problèmes, dont des blocages et des bris d'équipements de pompage.

**En quoi suis-je concerné?**

Les blocages et les bris ont des conséquences financières pour tous puisqu'elles engendrent des interventions dispendieuses, augmentant ainsi les coûts d'exploitation du réseau d'égout.

Pour cette raison, la Municipalité de Baie-des-Sables demande de disposer les lingettes dans les ordures ménagères et invite les citoyens à privilégier l'utilisation de débarbouillettes lavables. Non seulement cette mesure aidera au bon fonctionnement et au maintien du service public d'assainissement, mais elle permettra aussi de préserver la qualité de notre environnement.

Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à communiquer avec nous.

**Municipalité de Baie-des-Sables**

20, rue du Couvent, C.P. 39

Baie-des-Sables (Québec) G0J 1C0

Tél. : 418 772-6218

Fax : 418 772-6455

Courriel : [baiedessables@lamatanie.ca](mailto:baiedessables@lamatanie.ca)

Internet : [www.municipalite.baiedessables.ca](http://www.municipalite.baiedessables.ca)

## OFFRE D'EMPLOI

**L**a **Municipalité de Baie-des-Sables** est à la recherche de trois personnes pour occuper les postes d'**animateur accompagnateur de camp de jour**.

*À noter que le masculin est employé dans l'unique but d'alléger le contenu du document, et ce, sans préjudice pour la forme féminine.*

### Sommaire du poste

Sous l'autorité du directeur général et en collaboration avec les autres membres de l'équipe, l'**animateur accompagnateur de camp de jour** planifie, organise et réalise des activités d'animation estivales pour les jeunes. Il est responsable de la sécurité de chaque participant, en plus d'accompagner et d'intégrer les enfants ayant des besoins particuliers.

Les enfants sous sa responsabilité sont âgés de 5 à 12 ans. Le poste est à temps plein et saisonnier : 40 heures par semaine pendant 6 semaines, soit du 29 juin au 7 août 2020 inclusivement.

#### Profil de compétences

**Formations :** Cours de gardiens avertis, cours de secouristes avertis, formation dans un domaine connexe, éducation à l'enfance, intervention en loisir, etc.;

**Expériences :** En supervision et animation auprès des enfants, auprès des personnes à besoins particuliers;

**Équivalences :** Combinaison de formation et d'expériences pertinentes;

**Particularités :** Être dynamique, responsable et créatif, capacité et facilité à travailler en équipe, avoir une bonne condition physique, être à l'aise avec les jeunes ayant des besoins particuliers, être chaleureux et vigilant, capacité à s'adapter rapidement, être âgé d'au moins 15 ans, être inscrit dans une institution scolaire en septembre (secondaire, professionnelle, collégiale ou autre).

#### TÂCHES ET RESPONSABILITÉS

- Participe à un stage de formation sur fin de semaine;
- Élabore, planifie, organise et anime une programmation hebdomadaire d'activités pour le groupe d'enfants sous sa responsabilité;

- Reçoit les inscriptions des participants au besoin;
- Identifie les besoins matériels nécessaires à la réalisation de ses activités;
- Prend soin du matériel mis sous sa responsabilité;
- Vérifie l'état sécuritaire du site d'animation, des équipements et du matériel et avise son supérieur de tout problème;
- Veille à la santé, à la sécurité, au respect et au bien-être des jeunes;
- Accompagne et intègre les enfants avec des besoins particuliers;
- Stimule la participation des enfants en favorisant leur autonomie;
- Adapte les activités du groupe aux capacités de certains jeunes;
- Planifie et organise des sorties en collaboration avec son supérieur;
- Règle toute situation conflictuelle mineure et si le problème persiste ou s'aggrave, avise son supérieur (indiscipline, violence, vandalisme);
- Effectue toutes autres tâches jugées pertinentes.

#### Habilités et qualités professionnelles

- Jugement;
- Débrouillardise;
- Attitude positive;
- Sens de l'organisation;
- Prudence et comportement sécuritaire.

Le salaire est de **13,10 \$** à **13,60 \$** de l'heure selon le niveau de responsabilité de chacun.

#### Information

Pour de plus amples renseignements, veuillez vous adresser au bureau municipal. Votre curriculum vitae doit parvenir à l'adresse suivante d'ici le **30 avril 2020** :

#### Municipalité de Baie-des-Sables

20, rue du Couvent, C.P. 39

Baie-des-Sables (Québec) G0J 1C0

Téléphone : 418 772-6218

Télécopie : 418 772-6455

Courriel : [baiedessables@lamatanie.ca](mailto:baiedessables@lamatanie.ca)

# AVRIL 2020

## CALENDRIER DES ACTIVITÉS

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
			1 	2	3	4
5	6 Séance du conseil à 20 h	7	8 	9	10  Vendredi Saint	11
12 <i>Pâques</i>	13  Lundi de Pâques	14	15 	16	17	18
19	20	21	22  Jour de la Terre	23	24	25
26	27	28	29 	30		



Matières résiduelles



Matières recyclables



Bibliothèque de  
15 h 30 à 18 h 30



Bureau municipal fermé

VOIR LES MESSAGES À L'INTÉRIEUR POUR PLUS DE DÉTAILS CONCERNANT CES ACTIVITÉS